



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 3
30 septembre 2010

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 29/09/2010



**E
D
I
T
O**

Malgré les 3 Millions de manifestants à nouveau dans la rue le 23, le gouvernement cherche à minimiser le mouvement et refuse de toucher au cœur du projet. C'est une nouvelle preuve de faiblesse.

Il n'y a pas de raison que la popularité du gouvernement remonte, que les sondages s'inversent, que l'opposition à la réforme diminue, que la colère rentre. On est depuis le mois de mars dans une courbe ascendante de mobilisation.

Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans l'affrontement social qu'il provoque. Face à cela, l'intersyndicale accentue la pression en mettant d'ores et déjà deux nouvelles dates d'action dans le paysage et en décidant de se retrouver le 4 octobre.

Nous sommes convaincus qu'il faut maintenant bloquer le pays pour arriver à faire reculer véritablement Sarkozy. Seule une mobilisation de la hauteur de la grève générale peut le faire.

« Les carottes ne sont pas cuites », « la messe n'est pas dite ». Emparons nous des échéances proposées et transformons les en des réussites plus massives encore.

La réaction de la presse après les annonces du 2 et du 12 focalise sur la "poursuite et le durcissement de l'affrontement".

Les manifs du samedi 2 doivent permettre d'élargir la mobilisation à toute la société : des millions de salariés des grosses et des petites entreprises, du public et du privé, des retraités, des jeunes...

Il faut encore convaincre autour de nous : faisons circuler les divers argumentaires, textes, diaporamas, vidéos... Parlons-en dans les salles des maîtres... Parlons-en dans nos familles. Organisons-nous pour venir à la manifestation (covoiturage...).

Dès le lundi, dans nos salles des maîtres discutons et mettons nous massivement en grève le 12.

Manifestations

Samedi 2 octobre 10 h
- St Cyprien Toulouse
- Pl Jaurès St Gaudens

Grève et
Manifestation
Mardi 12 octobre

l'intersyndicale interpro va proposer de nouvelles initiatives départementales...

Vous trouverez sur notre site
Des liens qui nous lient...

Un diaporama clair et pertinent
<http://31.snuipp.fr/spip.php?article549>

Une vidéo drôle sur un sujet grave :
<http://31.snuipp.fr/spip.php?article537>



SOMMAIRE

Page 2 : Bilan du 23 et communiqué unitaire
Page 3 : Note IGEN, budget, 10 arguments retraites

Page 4 : Se syndiquer
Page 5 : CAPD et déclaration
Page 6 : questions diverses CAPD

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Céprière, Bat C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu3@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0914 S 070 80
ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix: 0,40 € Bimensuel

Le 23, une nouvelle journée impressionnante

La mobilisation s'ancre, la révolte grandit !

232 manifestations, 3 millions de personnes dans la rue à travers tout le pays !!

10% de manifestants en plus à Toulouse par rapport au 7 qui avait déjà battu des records (autour de 110000 manifestants), augmentation qui se retrouve dans la plupart des départements de la région et du pays ; 14000 à Foix, 13000 à Rodez, 30000 à Tarbes, 7000 à Auch, 20000 à Albi, 10000 à Montauban... et 300000 à Paris !!

Des chiffres énormes qui montrent que la mobilisation se maintient à un très haut niveau malgré le matraquage gouvernemental et médiatique. L'éducation est restée très mobilisée au niveau de la grève. 55% de grévistes dans le premier degré au plan national.

Plus de 70% en Haute-Garonne, où les déclarations d'intention remontées à l'IA sont plus nombreuses que le 7 septembre. Le cortège "Éducation" était imposant (le plus gros cortège après celui de la CGT) et combatif ce jeudi dans les rues de Toulouse, entraîné par les chansons toniques de nos musiciens déchaînés.

Alors que le gouvernement annonçait à l'avance un essoufflement de la mobilisation, la journée du 23 a tenu ses promesses : montrer un ancrage de la colère et du refus de ce projet de loi injuste. Les études d'opinion confirment le soutien massif aux grévistes et aux manifestants et font état également d'une révolte grandissante face à la situation économique et sociale.

Comme le dit Libé : "réussir à faire descendre dans la rue à quinze jours d'intervalle entre 1 (selon la police!) et 3 millions de personnes contre un projet de loi adopté entre-temps par l'Assemblée Nationale constitue, de fait, un succès pour les opposants à la réforme."

Fillon, Woerth, Parisot et consorts peuvent bien courir les plateaux télé. Les faits sont têtus, les gens sont dans la rue, encore et encore, toujours plus nombreux !



Communiqué unitaire : CFTD, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Les organisations syndicales considèrent que la journée nationale d'action du 23 septembre 2010 est un franc succès. Les salariés du public et du privé, en participant massivement à cette 2^{ème} journée de grèves et de manifestations du mois de septembre, ont réaffirmé leur détermination à ne pas accepter une réforme injuste et inefficace.

La journée d'hier a été marquée par l'engagement de nouveaux salariés du privé, notamment des PME mais aussi par la présence de plus de jeunes et de femmes. Cette vaste mobilisation s'accompagne d'un large soutien de la population qui refuse le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans ainsi que celui de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein. Quoi qu'en dise le Gouvernement, la démobilité suite au vote à l'Assemblée nationale, n'a pas eu lieu.

C'est bien l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'autres alternatives au projet de loi qui s'expriment plus fortement.

Les organisations syndicales mettent en garde le Gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément. Les organisations syndicales réaffirment leur totale détermination. Elles confirment les termes de leur lettre ouverte unitaire au Président de la République et aux

parlementaires, notamment : « *le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité* ».

Elles invitent leurs organisations à poursuivre ensemble, à tous les niveaux, la mobilisation unitaire par des initiatives dans les territoires et les entreprises en interpellant les sénateurs et en utilisant (pétitions, tracts...) très largement cette lettre ouverte.

Sachant que le texte de loi sera à l'examen du Sénat à partir du 5 octobre et que la procédure parlementaire pourrait se poursuivre jusqu'au 20 octobre, elles décident :

D'une grande journée de rassemblements et de manifestations dans le pays **le samedi 2 octobre pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action.**

De faire du **mardi 12 octobre une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat.** Cette journée trouvera toute sa place pour amplifier la mobilisation dans le cas où les parlementaires ne prendraient pas en compte ce qui s'est exprimé dans l'action et si le Gouvernement restait intransigeant. **Le Gouvernement porterait l'entière responsabilité des suites que les salariés et leurs organisations entendront donner au 12 octobre.**

Note des Inspecteurs Généraux sur les réformes :

Et si on parlait enfin de la qualité du travail des enseignants et des élèves !

Le rapport de synthèse, publié le 24 septembre dernier, juge sévèrement la qualité de la mise en œuvre, dans les classes, des programmes du primaire et celle des usages des évaluations-bilans. La liste des critiques montre que les réformes du primaire sont vécues difficilement par les enseignants. Ainsi, la mise en œuvre des programmes est jugée « peu conforme » : respect des horaires dans l'emploi du temps, contenus d'enseignement ou supports pédagogiques utilisés. La maternelle semble être la plus en décalage avec l'esprit de ces nouveaux programmes. Les IG signalent que les enseignants « auraient préféré une mise en œuvre plus progressive et une stabilisation des réformes », ils suggèrent un accompagnement des enseignants. Les évaluations CE1 et CM2 posent encore un certain nombre de questions : la difficulté de certains exercices, le calendrier et le codage binaire sont notés par les IG comme problématiques, venant confirmer ce que le SNUipp dénonce depuis leur mise en place. Selon le rapport, ces évaluations doivent pourtant piloter et contraindre la mise en œuvre des programmes sans savoir d'ailleurs si ces mesures sont efficaces sur la réussite des élèves puisque les rapporteurs sont silencieux sur cet objectif pourtant central. Au final, ce rapport a le mérite de lever un fantasme : il suffirait de prescrire d'en haut pour que l'ordinaire du travail enseignant se mette en conformité... Il n'en est rien. Ce rapport prouve que les dernières réformes ont fortement brouillé les pistes. Il évoque des enseignants parfois déstabilisés, composant, au quotidien, avec des contraintes fortes comme le manque de temps, de formation, d'équipement ou de crédit. Le ministère doit tirer tous les enseignements de ce constat. Pour le SNUipp, il faut étayer le métier, développer ses ressources, assurer une réelle formation initiale et continue pour que les enseignants puissent être des professionnels efficaces. Au lieu de chercher à normaliser le travail enseignant en corsetant les pratiques, il est temps de s'interroger sur la qualité du travail enseignant qui conduit à un seul objectif : une meilleure réussite de tous les élèves.

Si ça vous met très en colère c'est normal !

Le ministère envisage de supprimer 5 000 postes dans le second degré au budget 2011, apprend AEF de sources concordantes, mercredi 22 septembre 2010. Au total 16 000 suppressions de postes sont prévues à la rentrée 2011. Selon les prévisions d'effectifs de la Depp, 61 900 élèves en plus sont attendus dans les collèges et les lycées à la rentrée prochaine.

Dans le premier degré, le ministère prévoit la suppression de 8 000 emplois, dont les 6 000 « surnombres » constatés à la rentrée 2010. Enfin le ministère envisage la suppression de 3 000 équivalents temps plein liés à l'utilisation des étudiants en master 2 dans le cadre des stages en responsabilité.

Le budget 2011 est en cours d'élaboration : Chatel a décidé cette année de confier aux recteurs la responsabilité de répartir les suppressions de postes académie par académie. « J'ai pensé que ce n'était pas en décidant moi-même que les 16 000 postes seraient prélevés dans telle académie sur tel levier d'action, comme ça, à la hache, que nous pourrions y parvenir. Non, c'est au plus près des réalités qu'on peut décider de tout cela. Il est très important d'associer les cadres aux décisions, de regarder comment optimiser », expliquait-il le 8 juillet 2010.

Contrairement aux années précédentes, le ministre ne souhaite pas communiquer cette répartition. « Il n'y aura aucun cumul des remontées des recteurs » donnant à voir le nombre de suppressions de postes « par catégorie » au niveau national, prévient Chatel. « Les grandes lignes des gisements d'efficience ne seront pas connues », avait-il insisté. **Tiens donc... le communicateur de l'Oréal sent-il les élections arriver ???**

10 bonnes raisons de raccourcir son week-end le 2 :

1) **L'âge légal d'ouverture des droits à la retraite sera repoussé de 2 ans pour toutes et tous**, 57 ans pour les instituteurs et PE ayant exercé 15 ans en tant qu'instituteurs, 62 ans pour les PE

2) **L'âge d'annulation de la décote serait repoussé de 2 ans également pour toutes et tous** 62 ans pour les instituteurs et PE ayant eu exercé 15 ans en tant qu'instituteurs 67 ans pour les PE

A elles seules, ces deux mesures cumulées reviendront à une baisse du montant des pensions pouvant atteindre 20%.

3) **Le salaire des fonctionnaires sera gelé en 2011, 2012, 2013**

4) **Et comme si cela ne suffisait pas, perte d'une journée de salaire :** exactement la traduction de l'augmentation envisagée du montant des cotisations des fonctionnaires qui passerait de 7.85% à 10.55% du revenu brut. L'argument d'harmonisation ne tient pas. A l'heure actuelle, le montant des retraites public / privé est équivalent malgré les différences de mode de calcul. **A elles seules ces deux mesures (gel et perte d'une journée de salaire) vont accentuer la perte de pouvoir d'achat qui se monte à déjà 9% depuis 2000.**

5) **Les droits à départ anticipé sans décote pour les mères de 3 enfants seront totalement supprimés,**

Les mobilisations du printemps dernier avaient pourtant permis un report de cette décision. Seuls les dossiers déposés avant le 31/12/2010 seront pris en compte. Ensuite... plus rien.

6) **L'accès au Minimum garanti sera réduit de façon drastique dès publication de la loi.** Même les plus pauvres doivent payer "sinon, la décote ne sert à rien" (selon... E. Woerth)

7) **Rien n'est prévu sur :**

l'amélioration de la cessation progressive d'activité,

le rétablissement des bonifications pour enfants nés après 2004,

la prise en compte des années d'étude ou de formation,

la prise en compte des "périodes de galère" avant l'accès à l'emploi.

8) **Les salariés; vont fournir 85% des "efforts" demandés.**

Les entreprises, les hauts revenus et les revenus "du capital" seront 5 fois moins mis à contribution.

9) **En 3 ans : 100 000 emplois** ont été supprimés dans la Fonction Publique d'État. **34 000** autres le seront en 2011.

Ce sont autant de cotisations en moins pour toute la protection sociale (retraites, sécu...)

10) **Parallèlement, baisse du recrutement dans tous les secteurs de la fonction publique et augmentation du nombre d'emplois précaires.**

Là aussi, ce sont autant de cotisants en moins.



SNUipp/FSU 31

2010-2011

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Établissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre :

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3) 2 fois

3 fois

5 fois

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles Il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2010 / 2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl : +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 € : 74 €	de 686€ à 914 € : 78 €	De 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 € : 124 €	Plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 75 €	Disponibilité Congé parental	75 €
Congé formation	85% de la cotisation	<p style="color: red;">Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %. Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une déduction de 99 €</p>	
IMF	auprès IEN : + 12 € IUFM : + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	120€		
Assist. Educ - AVS	51 €		

Compte-rendu de la CAPD du 21 septembre 2010

1) Mouvement 2010 : dernières phases

Si nous avons noté avec satisfaction que la remise en place de l'émission de vœux pour la phase 2 a permis à 370 collègues d'obtenir une affectation correspondant à leur demande -contre à peine une centaine en 2009- nous n'avons pu que regretter que les plus de 650 collègues affectés en phase 2 ou en phase manuelle l'aient été après le 5 juillet, et n'aient pas pu contacter les écoles. En guise de bilan du mouvement 2010, nous avons émis un vœu pour l'année prochaine : que 2011 soit l'année de la rupture : pas de CTP-CDEN tardif pour cause de trêve électorale, une première phase sans retard (saisie en mars, résultats début mai) et deuxième et troisième phases en juin !

Postes à profil issus de la phase 1 : résultats commissions

postes d'animateurs informatique, postes de CPC EPS, postes de directeurs, postes de maître interdegré ; postes de PEMF. L'administration nous fait lecture des avis défavorables. Nous demandons certaines précisions.

A noter : faute de candidat, le poste de PEMF de l'école H. Matisse d'Aucamville est transformé pour l'année en poste d'adjoint.

2) Détachements dans le corps des PE

La situation d'un collègue cadre A administratif mis à disposition de l'IA est examinée. Sa mise à disposition est prolongée pour un an et son détachement sera examiné ensuite.

Le SNUipp demande à l'occasion de cette question le point sur les détachements de PE dans le 2nd degré. L'administration s'engage à nous fournir un état des lieux détaillé. A priori, 2 collègues ont été détachés par voie de liste d'aptitude. 8 ou 9 autres seraient concernés par un détachement.

3) Titularisation dans le corps des PE des personnes recrutées par la voie contractuelle au titre de la BOE :

Les dossiers évoqués reçoivent l'aval de la CAPD.

Déclaration du SNUipp FSU CAPD du 21 septembre 2010

Si la rentrée marque toujours un moment fort dans la vie des petits et des grands, le climat est marqué par l'urgente nécessité que le gouvernement réaffirme fortement une priorité pour l'éducation. La promesse présidentielle de diviser par trois en cinq ans le nombre d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième ne sera pas tenue. Guidées par le seul souci d'économie, les réformes mises en œuvre n'ont pas permis de s'attaquer efficacement aux inégalités de réussite scolaire. (...).

Le budget 2011 prévoit que l'école devra encore se serrer la ceinture quitte à laisser de nombreux enfants au bord du chemin. (...) Qui peut croire qu'avec moins de formation et moins de postes l'école pourrait faire mieux ? Le 7 septembre, les enseignants du primaire, aux côtés de l'ensemble des salariés, étaient massivement en grève pour obtenir d'autres choix en matière de retraite, d'emplois et de salaires. Jeudi 23 septembre, ils le seront à nouveau

La suppression de 31 400 postes de fonctionnaires c'est environ 500 millions d'euros "d'économies" pour l'État.

Le ministère de l'Écologie va subir des suppressions de crédits de l'ordre de 420 millions d'euros, ceux de la Solidarité, du Logement, de l'ordre de 200 millions d'euros chacun...

OUI MAIS ...

le fisc vient de rembourser en 2010, 679 millions d'euros aux 18 764 contribuables les plus fortunés du pays au titre du bouclier fiscal !! Pour nous il y a une injustice criante. Quelque chose d'incompréhensible et d'inacceptable pour les citoyens que nous sommes et encore des raisons d'être dans la rue par millions le 23 septembre.

Dans ce contexte, l'administration multiplie les demandes, les injonctions aux collègues mais ne peut assurer correctement le bon fonctionnement du service public laïque d'éducation.

Incompréhensible et inacceptable quand l'administration demande aux collègues directeurs et directrices d'informer avant la grève du nombre d'enseignants grévistes sur les écoles.

Incompréhensible et inacceptable quand l'administration demande aux enseignants qui ne sont pas en charge de classe de faire une déclaration d'intention de grève alors même que ces déclarations ont pour seul objectif la mise en place d'un soit disant Service Minimum d'Accueil.

Incompréhensible et inacceptable quand dans telle circonscription les surnombres sont ponctuellement utilisés pour effacer la grève de collègues.

Incompréhensible et inacceptable la baisse drastique des crédits pédagogiques (PAEI, PAC, PVC, ...) qui permettent aux écoles de pen-

ser les projets d'écoles en diversifiant les parcours culturels par exemple comme le prévoit d'ailleurs le projet académique. Et ce alors que les écoles privées bénéficient de la même ligne budgétaire que l'an passé.

Incompréhensible et inacceptable quand l'administration n'assure pas ses devoirs envers ses agents et ne respecte pas les textes en ne versant pas les frais de déplacement ou les bonifications dus.

Incompréhensible et inacceptable le non accompagnement des élèves en situation de handicap qui le nécessitent. Les AVS co et i ne sont pas partout, ne sont pas à la hauteur des notifications. La MDPH, elle-même, entérine l'absence de moyens en précisant "donner suite en fonction des effectifs d'AVS disponibles..." cela va à l'encontre de la loi de 2005.

Incompréhensible et inacceptable la suppression massive d'emplois de vie scolaire administratif annoncée en sur laquelle l'administration refuse de communiquer.

Incompréhensible et inacceptable que le gouvernement par un tour de bonneteau reprenne le peu qui avait été donné pour améliorer le fonctionnement des écoles, au lieu de stabiliser et pérenniser les emplois. Incompréhensible et inacceptable quand le ministère ne croit pas nécessaire de se mettre en conformité avec les décisions du conseil d'état.

Le Conseil d'État n'est pas une instance de plus qui voudrait compliquer la vie du communicateur du gouvernement mais un des deux garants du bon fonctionnement de notre démocratie. Il est scandaleux que le ministère pense plus important de mettre la pression sur les enseignants plutôt que de respecter à minima la décision du Conseil d'État et d'écrire une circulaire conforme à la loi.

Incompréhensible et inacceptable quand l'administration demande aux collègues d'utiliser un fichier comme Base élèves sans même se donner la peine de modifier la lettre aux parents et de se mettre en conformité avec la décision du Conseil d'État

Incompréhensible et inacceptable quand le ministre cache pendant des mois sous le tapis le rapport de l'inspection générale qui critique vertement les choix budgétaires du gouvernement.

Incompréhensible et inacceptable enfin, quand au plus haut niveau de l'état les ministres se prennent les pieds dans le tapis, en prétendant ne pas être au courant de circulaires stigmatisant une partie de la population et doivent par la suite en réécrire une.

Non, pour nous, enseignants, ce contexte, ces choix, ne permettent pas de construire une haute idée de l'école publique, une haute idée de la justice et de la vérité.

Questions diverses du SNUipp-FSU31

1) Non renouvellement de contrats CUI pour les personnels EVS "aide administrative" :

Dans de nombreux départements, des suppressions de postes d'EVS sont en cours ; un nombre important de contrats CUI ne sont pas renouvelés suite à des directives nationales. Pourtant les missions assurées restent plus que jamais nécessaires.

Une réunion des IA a eu lieu au rectorat vendredi 10 septembre à ce sujet. L'inquiétude est grande chez les personnels concernés et dans les écoles. Nous souhaitons savoir combien d'emplois sont concernés dans notre département. Quelle est la ligne de conduite de l'administration à l'égard des personnels concernés et des écoles ?

Face à l'effervescence provoquée par les annonces "intempestives" (pour l'administration) de suppressions de postes d'EVS en contrats aidés, et les interventions syndicales, des contacts ont lieu entre le cabinet de Chatel et celui de Fillon.

Nous avons obtenu que des inflexions soient apportées sur ce sujet très sensible. Une réunion des IA a lieu à Paris sur cette question notamment.

Ce qu'il faut retenir : il n'y a toujours pas de création prévue. La priorité absolue est donnée à l'intégration des enfants handicapés et au renouvellement des contrats en cours (ça c'est nouveau par rapport aux dernières annonces).

Par contre, tous les contrats libérés par des départs volontaires ou des fins de contrats ne seront pas renouvelés.

Les quotas de postes à rendre seront connus demain 22 septembre.

L'administration ne sait pas encore dans quelle mesure les écoles seront mises à contribution. Le second degré serait "sollicité" en premier. Il y a 199 emplois dans le 2nd degré, 80 se libèrent. Cela sera-t-il suffisant ?

Le SNUipp se félicite du "bougé" obtenu par les personnels et la communauté éducative. Il est intervenu à nouveau pour dénoncer la manière dont les personnels concernés, les équipes, les missions assurées sont totalement oubliés dans cette affaire au profit de la logique du chiffre (voir aussi déclaration préalable).

2) Peut-on avoir la balance définitive postes personnels à l'issue des opérations de carte scolaire ?

Combien de postes de brigades Monsieur l'Inspecteur d'Académie a-t-il décidé de récupérer (BDFC ou maladie) ?

La balance est à - 14,375.

L'IA a récupéré 14,375 postes de brigades. Nous faisons préciser s'il s'agit de BD maladie ou stages. On nous répond "maladie", mais que les BD FC pourront basculer sur les congés maladie si nécessaire.

3) Où en est-on de la situation des collègues "surnuméraires" dans le département ?

► *Réponse du SG :* Les collègues surnuméraires resteront sur les écoles où sont affectés des stagiaires au minimum jusqu'au 12 novembre. Ils seront ensuite "à 99% affectés sur un poste qui s'est libéré, jusqu'à la fin de l'année" (sic, DPE).

Tous les autres ont déjà une affectation à cette heure.

A ce jour, il y a donc en termes budgétaires 99 (postes lauréats du concours) + 75 (postes enseignants surnuméraires) + 10 (postes enseignants ASOU RASED), soit en tout 184 postes en surnombre.

Nous faisons valoir que ces surnombres budgétaires ont bien facilité la vie à l'administration en cette rentrée et que les choses seront beaucoup plus difficiles l'an prochain.

4) Demande de précisions sur le rôle et le statut des collègues en surnombre dans les écoles au regard des stagiaires, ainsi que sur leurs droits (ISSR...)

Nous intervenons à nouveau sur cette question car les réponses de l'IA lors de l'audience d'août ne correspondent pas vraiment à la réalité du terrain. Ces collègues, souvent jeunes dans le métier, sont de fait confrontés à des missions "d'accompagnant" en formation ou de MAT sans en avoir ni la formation, ni la reconnaissance, ni les droits.

L'administration et les IEN en conviennent. On nous précise qu'il ne pourra être versé d'ISSR puisque ces personnels ne sont pas remplaçants. Pas plus que d'indemnité de MAT.

Le SNUipp intervient à nouveau et avec force, pour rappeler qu'il serait inacceptable que des pressions aient lieu sur des collègues des écoles d'accueil ne se sentant pas en capacité d'accueillir des stagiaires dans leur classe. Nous rappelons qu'il existe des PEMF et un IUFM pour assurer la formation des enseignants. Cela ne relève en rien de missions actuelles des collègues de compenser les carences de l'institution en matière de formation, même si nous savons tous que les équipes font tout ce qu'elles peuvent pour faciliter l'intégration des jeunes collègues et leur entrée dans le métier.

5) Notifications d'accompagnement MDPH

Comment l'administration traite-t-elle les priorités de prise en charge par AVS compte tenu de l'augmentation des besoins ?

► *Réponse du SG :* Si on a dû prioriser certains accompagnements dans la période précédente, on arrive aujourd'hui à une couverture de 100% des besoins. Parfois il y a des problèmes de recrutement. Il y a juste quelques problèmes sur des postes d'AVS co, par exemple sur René Bonnet.

6) Problème de remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants, et notamment des référents de scolarité.

► *Réponse du SG :* les problèmes sont principalement dus à des soucis de logiciel. L'application Ulysse DT est reporté à janvier 2011. 26000 états de frais sont en instance. 27000 états de frais d'examen sont bloqués également. Il reconnaît que l'enveloppe "référents" n'a été utilisée que très partiellement. Les situations des référents de scolarité sont certainement en grande partie parmi ces 26000 dossiers en instance, ou bien les dossiers n'étaient pas complets. (ce que nous contestons)

Le SG nous dit que la convention IA/MDPH fonctionne désormais correctement.

7) Crédits pédagogiques :

Il apparaîtrait que la ligne budgétaire consacrée aux projets et actions culturelles dans les écoles privées n'ait pas été touchée à l'identique de celle des écoles publiques (baisse de 35% du BOP 140). Qu'en est-il réellement et pourquoi ?

► *Réponse du SG :* c'est vrai, mais cela concerne des crédits très réduits. L'enseignement privé à reçu 2435 euros à ce titre cette année comme en 2009/2010. Cela représente 22 centimes par élève. Les écoles publiques ont reçu 36000 euros, soit 36 centimes par élève.

Nous faisons valoir que cette façon de calculer n'est pas juste dans la mesure où seules les écoles présentant des projets et retenues obtiennent des financements à ce titre. Le SG nous répond que dans le privé, toutes les écoles reçoivent une somme, sans projet. Nous vérifions.

8) Déclaration d'intention de grève

Suite à notre déclaration préalable sur ce point, nous obtenons la reconnaissance par l'administration du fait que seuls les collègues devant classe sont concernés par la déclaration d'intention de grève, celle-ci servant de base à la mise en place du SMA.

Autres questions diverses

Ineat/ exeat :

il y a eu 2 ineat pour dossier médical lourd. Il n'y aura pas d'autre ineat. Les exeat par contre sont accordés.

Le SNUipp demande si des solutions sont à l'étude pour tenter de débloquer les ineat. Cette situation devient très difficile pour de nombreux collègues. Le Secrétaire général nous répond que non !

Harmonisation des pratiques de calendrier d'inspections dans les circons :

Cette question n'a pas été étudiée en conseil d'IEN. Elle sera examinée ultérieurement.